

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN

30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix avril, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 27 mars 2025 ;

Absent excusé : Alain Bousquet qui a donné pouvoir à Ellen Rauzier

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 8

N° 2025_017

Objet : Pose de deux poteaux défense incendie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-32 ;

Vu le décret n°2015-235 du 27/02/2015 relatif à la responsabilité du Maire dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur la commune ;

Vu la Loi N°2023-580 du 10 juillet 2023 qui a pour but de renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification du risque incendie ;

Considérant l'état du parc de poteaux incendie détenus sur la commune ;

Considérant que les poteaux et bornes incendie, communément appelés « hydrants » font partie des dispositifs de lutte contre les incendies qui relèvent des pouvoirs de police du Maire ;

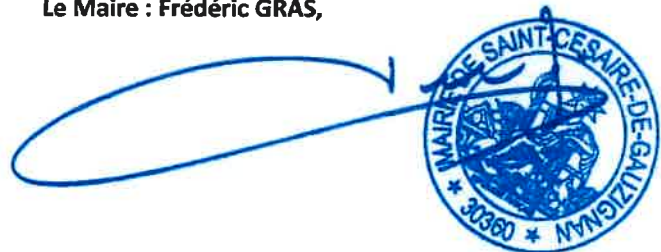
Considérant la nécessité de couvrir les besoins du territoire dans la partie agglomérée et en prévision des nouvelles constructions ;

Après avoir entendu les propos de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité :

DECIDE :

- De faire poser deux poteaux incendie, un sera situé - Place des quatre Vents et un au Chemin des Camparas.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les devis afférents à ce dossier et tout document y afférent.

Pour extrait conforme, les jour, mois et an que dessus
Le Maire : Frédéric GRAS,

The image shows a blue ink signature of Frédéric GRAS, the Mayor, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN' and the number '30360'.